

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SA. La Poste 13

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille --+-- Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.69.99

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Sommaire :

Page 1 :

- Se serrer la ceinture
- Abonnement Vie nouvelle
- Le blog

Page 2 :

- La fraternité
- Taxe 35€
- Le nouveau modèle
- Les Retraités- Indignés -Révoltés
- Vaut mieux prendre l'ascenseur !
- Sur mon cahier d'écolier

Page 3 :

- La dette : article 123 du traité de Lisbonne

Page 4 :

- C'est pareil
- Conseil d'Etat dans tous ses états
- On a gagné !
- Les Maux du Patron;
- Prochaine Réunion

Permanence

de la Section Retraités/Pré-Retraités

tous les jeudi matin.



Je m'abonne moins cher en passant par ma Section Retraités



Doit-on se préparer à faire un autre trou dans notre ceinture ou bien va-t-on se réveiller ?



La ministre française du Budget a assuré le 21 novembre « qu'il n'y aurait pas de troisième plan d'austérité budgétaire malgré des perspectives de croissance ralentie et une tension croissante sur les marchés pour la dette française. »

Mais exactement une semaine après, l'OCDE demande bien le contraire... « Selon les prévisions semestrielles de l'OCDE, la France, comme la zone euro, est rentrée en récession sur la fin de l'année 2011, ce qui menace tous les pays riches. La situation française "exige" un nouveau plan anti-déficits, selon l'organisation. »*

Ci-contre, une petite idée pour récupérer quelques milliards manquants...

Et dire que je n'ai fait ni HEC, ni Sciences Po, ni aucune des Grandes Ecoles d'où sortent nos énarques et autres économistes !!!

RAPPEL

Notre Syndicat de Retraités dispose depuis peu d'un Blog

<http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>.

Vas le visiter et inscris-toi à la Newsletters pour recevoir tous les nouveaux articles

La fraternité :

Ce n'est pas un vain mot. Elle dépend de chacun d'entre nous et si nous les vieux nous ne l'avons pas suffisamment transmise, la lutte de la jeunesse du Monde est pleine de l'espoir de voir les drapeaux rouge de notre sang et noir de nos révolutions saisies à nouveau par ces actuelles mains vides des 99% ou Indignées, contre le Capital.

Taxe 35€uros Première victoire au Sénat
La mobilisation syndicale contre la taxe de 35 € instaurée dans la plupart des procédures judiciaires, y compris prud'homales, a marqué un point important hier (vend 18/11/11) au Sénat avec le vote d'un amendement de la Commission des finances abrogeant l'article 54 de la loi de finance rectificative 2011 qui avait instauré cette taxe. Bien sûr, l'affaire n'est pas entendue. L'Assemblée nationale qui a le dernier mot sur les textes de loi, ne va pas en rester là, lorsque le projet de loi des finances 2012 dans lequel est incéré l'amendement de Sénat, va revenir devant elle.
Raison de plus d'agir d'ici là !

Le nouveau modèle Hier, c'était le « rêve américain », aujourd'hui, c'est l'Allemagne qui fait office de nouvel « eldorado ». En vérité, la réalité de nos voisins d'outre-rhin est plutôt rude. Chez eux, pas de salaire minimum. 5 millions de jeunes gagnent 400€ par mois, ce qu'il appelle « 1eurojob », c'est-à-dire un emploi payé 1€ de l'heure et ce privilège fait l'admiration de l'hôte de l'Elysée. La retraite est expédiée à l'horizon des 67 ans. Selon un rapport européen, « l'indice social » de la France se situe au 8ème rang en Europe, celui de l'Allemagne végète au 15ème rang. Alors, un modèle l'Allemagne ! Pour le Capital, oui. Pour le reste, vous pouvez le garder

Les Retraités- Indignés -Révoltés

Ils se réunissent toujours, depuis le mois de mars, plus où moins nombreux selon les périodes mais ça discute, ça discute, ça prend des décisions et propose l'action. Ils vous ont fait parvenir la Lettre Invitation contenant les revendications. Ils envisagent de vous

proposer, pour le début de l'année prochaine divers types d'actions pour faire avancer ces revendications. Mais ils sont conscient que rien ne se fera sans une mobilisation importante de TOUS les Retraités-es.

Alors ILS vous appellent à se joindre à eux et à leur prochaine action

Heu ! Vaut mieux prendre l'ascenseur !

" Si vous voyez un banquier se jeter par la fenêtre, sautez derrière lui : vous pouvez être sûr qu'il y a quelque profit à prendre."

Sur mon cahier d'écolier, j'écris ton nom ...

Et si cet espace vous appartenez, qu'en feriez-vous ? Qu'écririez-vous ?

.....

Coup de cœur, coup de colère, exprimez-vous !!!

LA DETTE***L'article 123 du traité de Lisbonne***

L'article 123 du Traité de Lisbonne stipule que: « ... Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées « banques centrales nationales », d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres ; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales des instruments de leur dette est également interdite

En clair les états signataires s'interdisent de se financer directement à taux zéro auprès de leur banque centrale ou de la BCE. Ils sont obligés de s'adresser aux banques privées qui leur proposent les taux qu'elles décident tout en se finançant actuellement elles mêmes à un taux quasi nul auprès de la BCE. Cette situation est identique pour tous les pays du monde occidental et dure en France depuis 1973. Il s'agit d'un véritable coup d'état. Un coup d'état financier et politique en 4 actes

Acte I : La France privatise la création monétaire

En 1973, le ministre des finances Valéry Giscard D'Estaing (sous la Présidence de Pompidou, ancien directeur général de la banque Rothschild) modifie les statuts de la Banque de France à travers la loi 73-7 pour lui interdire de faire des avances ou des prêts à l'Etat.

Acte II : On Européanise cette règle

En 1992, l'article 104 du traité de Maastricht interdit à la BCE et aux Banques Centrales Nationales de consentir des avances ou des prêts aux États ou aux Collectivités Publiques. Cette loi s'étend donc à toute l'Europe.

Acte III: La règle passe dans la proposition de constitution Européenne

L'article 123 du traité de Lisbonne reprend mot pour mot le libellé de l'article 104 de traité de Maastricht.

Acte IV : Sarkozy bafoue 200 ans de démocratie française

Le traité de Lisbonne a été adopté en France par Mr Sarkozy le 04 février 2008 alors que le référendum sur la constitution européenne avait été rejeté en 2005 par 53% des Français.

Si la France avait pu continuer à se financer à taux 0 à la Banque de France ou à la BCE, la dette serait...quasi nulle !

La finance créée à l'origine pour irriguer le corps économique fonctionne maintenant quasiment exclusivement pour son propre compte et les mécanismes de régulations ont été supprimés grâce au libéralisme.

La finance dont le seul objectif est de croître sans limite épuise les ressources de la société pour se développer.



La solution pour commencer à se sortir de cette situation serait de rendre à la Banque de France le droit de faire des avances ou des prêts sans intérêts à l'Etat et aux collectivités publiques.

Je vous laisse conclure par vous même.



C'est (pas) pareil : Les députés ont supprimé plusieurs augmentations de taxes adoptées par les sénateurs, notamment sur les retraites chapeaux, les stocks options et les bonus des traders.

Heu pour rappel: L'Assemblée Nationale est à Droite, le Sénat à Gauche !

Le Conseil d'Etat dans tous ses états

- Il rétablit les arrêtés de 2007 et 2008 interdisant en France la commercialisation et la mise en culture des semences de maïs génétiquement modifiées Monsanto 810 malgré l'avis des consommateurs et d'une grande majorité des agriculteurs ne veulent pas d'OGM dans leurs assiettes et dans leurs champs.
- Il suspend l'application du gel des tarifs du gaz de GDF Suez, ce qui risque d'avoir pour conséquence une augmentation de la facture pour de près de 10 millions de ménages de 8,8% à 10%".



ON A GAGNE ! On a gagné !

La taxe de 2% sur les nuitées d'hôtel de luxe à plus de 200 euros la nuit a été supprimée mercredi 30/11 à l'Assemblée lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative de fin d'année. Elle avait été instaurée début septembre lors du premier plan de rigueur du gouvernement. Cette taxe, qui devait entrer en vigueur le 1er novembre. (*Parait qu'un Chef d'état français a payé 37.000€ la nuit pour une suite (royale ?) pendant le G20 de Cannes*)

ENTENDU DANS LA SALLE A MANGER DU FOUQUET'S

LES MAUX DU PATRON Demande d'information concernant la possibilité d'obtenir, pour les hommes retraités ayant élevé un ou plusieurs enfants, la mesure de

bonification pour enfant prévue jusque là uniquement pour les femmes.

Cette mesure conduit à accorder une bonification d'une annuité, soit 2% du montant de la pension, celle-ci ne pouvant cependant pas excéder le taux de 80%.

Cette possibilité découle d'une décision de la cour de justice des communautés européennes, intervenue le 29 novembre 2001, confirmée par une décision du Conseil d'Etat du 29 juillet 2002 (arrêt GRIESMAR).

Précision importante : pour bénéficier de cette mesure, il faut :

* être né entre le 17 mai 1930 et le 1er janvier 1942

* avoir pris sa retraite entre le 17 mai 1990 et le 1er janvier 1997

MOTS DE VICTOIRESuite à votre message, j'ai suivi la procédure indiquée et un très grand merci car ce jour 29/11/2011, j'ai perçu **ma pension revalorisée** après jugement du TA de Lille du 03/10/2011. soit 6 ans de plus pour ma carrière. **De 53% à 65%**, appréciable n'est-ce pas?

Donc aux copains : pas d'hésitation. (joc...)

Pour les démarches à suivre s'adresser au Syndicat CGT Poste13 ou directement à l'UFR. ufr@cgt-ptt.fr



La prochaine Réunion Mensuelle des Retraités CGT La Poste13
Judi 12 Janvier 2012
9H au Syndicat.